

Ateliers du 19 novembre 2019

Volets Emissions de GES et polluants atmosphériques,

Puits de carbone et Productions biosourcées,

Adaptation au changement climatique.

Une **journée de concertation** s'est tenue le 19 novembre 2019, articulée autour de 2 séances plénières et de 5 ateliers participatifs de construction des actions relatives à :

- L'adaptation au changement climatique : érosion des sols, sécheresse, diminution du Gel, submersion marine et remontées Nappes,
- La diminution des GES et polluants atmosphériques : Circuits courts, Economie circulaire, Productions biosourcées, Stockage du carbone par les végétaux, Alimentation, Pratiques agricoles & qualité de l'air,

Cette journée a permis de rassembler une trentaine d'élus et techniciens des principaux acteurs du territoire : communes, EPCI, SMBSGLP, CD80, ONF, FDSEA, Chambre d'Agriculture, Météofrance, CAUE, ADDAM 3 Estuaires, FDE80, AMEVA et SOMEA.

Ci-dessous se trouve la synthèse des apports des ateliers :

a) Atelier « Vulnérabilité à la sécheresse et diminution du nombre de jours de gel »

La présence de la nappe de la craie sur le territoire est un atout pour garantir l'alimentation en eau potable et le maintien des zones humides. Le SDAGE et les SAGE sont des outils essentiels pour garantir la pérennité de la ressource. Les productions agricoles sous contrats sont dépendantes de cette ressource, ce qui est accentué par les exigences des donneurs d'ordre (industrie agro-alimentaire), notamment sur le secteur du Marquenterre qui est chaque année touché par la sécheresse et le manque d'eau. Il est nécessaire aujourd'hui de :

- Mieux connaître le lien entre le niveau nappe et les prélèvements (étude sous maîtrise d'ouvrage de l'AMEVA).
- Mettre en place des comités de gestion de l'eau.
- Réduire les consommations d'eau ce qui passe :
 - La maîtrise des fuites d'eau potable dans le réseau, et sécuriser le réseau d'eau potable (interconnexion du réseau), par les syndicats d'eau potable
 - Favoriser la réduction des consommations d'eau potable via une augmentation du prix de l'eau à partir d'un certain volume consommé, ainsi que par la récupération des eaux de pluie,
 - Travailler avec les collectivités territoriales sur la télégestion de l'usage des fluides (irrigation notamment) en partenariat avec la FDE80
 - Au niveau des pratiques agricoles : maîtrise de l'irrigation (bilans hydriques et matériel adapté/innovant), réflexion sur les filières agricoles et sur les pratiques agricoles (plantations de haies, retenues collinaires sous forme de mares).
 - La mise en place de l'obligation d'infiltration de l'eau à la parcelle en cas d'artificialisation, dans le cadre du SCoT
- Gérer les niveaux d'eau dans les zones humides : sujet mis en œuvre au niveau du Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard qui travaille sur ces questions.

En forêt de Crécy, la sécheresse a un impact sur le Hêtre. Il est important de travailler au renouvellement de la forêt avec des essences adaptées (1/3 de la forêt est à renouveler d'ici 2028). A noter que cette forêt participe à la protection de la qualité de l'eau du captage de Crécy-en-Ponthieu.

Ces propositions de la concertation sont intégrées dans le plan climat au niveau des objectifs stratégiques et actions suivants :

- F-3 Mettre en place une stratégie de préservation quantitative de la ressource en eau sur le secteur Maye
 - Comité de concertation et constats partagés
 - Amélioration de la connaissance du lien nappe / eaux de surface (cours d'eau et zones humides)
 - Synthèses des consommations d'eau de surface et souterraines par usage / des acteurs / transits d'eau
 - Concertation + plan d'action partagé de maîtrise des consommations d'eau + gestion des niveaux d'eau
 - Concertation + plan d'action partagé de maîtrise des consommations d'eau
- F-4 Maintenir les milieux naturels et les infrastructures agro-écologiques fonctionnels
 - Continuités écologique/Haies à maintenir (EBC)
 - Plan bocagers communaux / Opération mares
 - Adaptation des essences sylvicoles au changement climatique et renouvellement forêt

b) Atelier Submersion marine et remontées de nappe

En ce qui concerne les inondations par remontées de nappe, les observations au niveau des caves et des jardins, facilitent la sensibilisation de la population qui est souvent équipée pour préserver ses biens : pompes, barrières anti-inondations...

Des cartes des enjeux ont été réalisées dans le Cadre des PAPIs, qui sont à intégrer dans les documents d'urbanisme.

A noter que les modélisations réalisées concernent la vallée de la Somme mais pas les affluents, pour lesquels l'aléa mérite d'être précisé.

Sur le littoral, certaines actions sont mises en place sur les secteurs les plus concernés : Habitat surélevé et étude de dépolématisation de la ferme de la Caroline à Cayeux. Ce secteur soumis au risque de submersion marine est attractif pour les touristes et de nouveaux arrivants, ce qui pose la question de l'hébergement en zone à risque. Le lycée Bouchers de Berthes d'Abbeville réfléchi à ces questions dans le cadre des FABriques REV3 mises en place par la Région Hauts de France. Par ailleurs, le territoire est interrogé par l'ADEME, sur son intérêt à bénéficier d'une AMO en vue d'étudier l'articulation entre l'"Adaptation au changement climatique" et l'accueil de touristes (à articuler avec les questions relatives à la sécheresse pour le maintien de la ressource en eau). Le syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard est intéressé pour participer à cette réflexion.

Sur ces sujets on observe une difficulté des élus à communiquer. Il est important de ne pas communiquer sur le scénario du pire et de ne pas faire de catastrophisme. La mise en place en place d'outils en ce sens à leur intention est proposée, tel que la mise en place de démarches participatives animées par les techniciens. Il est important de mobiliser les élus pour mieux sensibiliser la population (par chaque maître d'ouvrage aménageur).

Il est également de travailler à la bonne articulation entre le PAPI littoral (BSA) et le PAPI Vallée de Somme.

La question est posée de mettre en place des indicateurs de suivi du changement climatique sur le territoire. Il semble que ce type d'action relève plus du national.

Les propositions ci-dessus ont été intégrées dans le plan climat :

- C-3 Consolider une destination touristique responsable REV3 compatible
 - Intégration d'un volet "Adaptation au changement climatique" dans le Schéma touristique
 - Projet « Vers un tourisme rev3 » - FABriques rev3
- F-2 Conforter les programmes d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique
 - Programmes de lutte contre l'érosion des sols : Compétence EPCI
 - PAPIs littoral et vallée à poursuivre, conforter et articuler entre eux
 - Schémas Directeur des Eaux pluviales
 - "Sensibiliser les élus en vue de développer des aménagements adaptés et des éco-quartiers (Educ-tours)
 - Mettre en place un DD-Tour ""Adaptation"""
 - Sensibilisation/participation des habitants & communication adaptée - DD-Tour

c) Atelier Erosion des sols

Le territoire, étant entièrement inclus dans la zone de vulnérabilité aux nitrates, on peut considérer que tous les sols sont couverts, même en hiver (obligation de CIPAN), et l'on observe également un développement des semis sous couvert.

Sur la question de l'érosion des sols, on observe globalement une bonne prise de conscience de la part des élus et exploitants agricoles (même s'il l'on peut toujours trouver des mauvais exemples) et de nombreux outils existent : Programmes d'aménagements accompagnés techniquement par SOMEA, financement de la plantation de haies par la région, et outils contractuels (MAEc). Il est cependant regretté que les demandes de financements pour des programmes de faibles montant soient souvent refusés. De même les financements des MAEc ne sont pas suffisamment incitatifs avec des délais de paiement importants. Ainsi, les « Paiements pour services environnementaux (PSA) sont à développer. Par ailleurs la mise en place d'une filière miscanthus est une opportunité pour l'implantation de bandes antiérosives de miscanthus.

Les chemins organisent le territoire et constituent une trame pour l'implantation de haies et la prévention de l'érosion des sols. Leur diminution entraîne une désorganisation des écoulements d'eau. Leur préservation est à encourager.

Certaines EPCI n'ont pas pris la compétence érosion des sols (non inclus dans la GEMAPI) et les communes ne peuvent adhérer individuellement à l'AMEVA. Or une commune ne peut pas régler la problématique de l'érosion toute seule. La prise de compétence par les EPCI est importante.

A noter que certaines pratiques agricoles telles que le faux semis favorisent l'érosion des sols. De même certaines cultures légumières sont « à risque », ainsi que l'usage d'engins agricoles de plus en plus lourds. Par ailleurs, l'évolution de la réglementation régionale en 2020 sur le retournement des prairies (arrêté du 12/11/2019), risque d'engendrer une perte des surfaces en prairies ce qui est préjudiciable en termes d'érosion des sols. Ainsi le maintien de l'élevage et des filières qui en découlent est une priorité sur le territoire avec comme corollaire le maintien des prairies et de la biodiversité. Le développement de l'agriculture de conservation est également un bon outil de lutte contre l'érosion des sols.

Les documents d'urbanisme constituent également des leviers de prévention de l'érosion des sols : préserver les éléments paysagers, proscrire les sous-sols dans les secteurs à risques (tel que par exemple dans le Vimeu).

Il est également important de continuer la sensibilisation de la profession agricole (réalisation d'une plaquette d'information sur les différents outils tels que les MAE à articuler entre elles).

Les préconisations ci-dessus sont intégrées dans le plan d'action du plan climat :

- C-4 Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage de carbone et à la qualité de l'air
"Valoriser les initiatives existantes / sensibiliser les exploitants :
 - Agriculture de conservation des sols (stockage carbone), intégrée ou biologique (qualité de l'air),
 - Infrastructures Agroécologiques (cf. F4)
- ==> Paiements pour services environnementaux rendus / Filières"

- C-6 Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées
 - Filière Miscanthus en prévention de l'érosion des sols

- F-1 "Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi)
 - Préservation des infrastructures agroécologiques
 - Nouvelles habitations résilientes

- F-2 Conforter les programmes d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique
 Programmes de lutte contre l'érosion des sols : Compétence EPCI
 - Schémas Directeur des Eaux pluviales

F.4 – Maintenir les milieux naturels et les infrastructures agroécologiques fonctionnels

- Mise en place/Maintien et articulation de Programmes Agro-Environnementaux et climatiques et Paiements pour Services Environnementaux à l'intention de la profession agricole et visant à créer et maintenir les infrastructures agro-écologiques

d) Atelier “Economie circulaire et circuits courts”

Le territoire possède une liste des producteurs locaux. Il existe plusieurs marques collectives : Baie de Somme Saveur, Coques de la Baie de Somme... ainsi que plusieurs AMAP. La loi EGALIM devrait favoriser les circuits courts et les produits bio.

On observe malgré tout sur le territoire un manque de vitalité dans les circuits courts et la création de collectif par les exploitants agricoles et producteurs. Un appel à projet pourrait être lancé toutefois la collectivité ne souhaite pas trop interférer dans les initiatives collectives (cf. résultats de l'étude de marché d'intérêt local qui est aujourd'hui sans suite).

La mise en place d'une conserverie de coques serait intéressante (afin d'éviter le transport vers l'Espagne).

Les producteurs locaux sont à valoriser via le site « où manger local ».

En ce qui concerne l'économie circulaire, la loi ECAP apporte des nouveautés en ce qui concerne le recyclage des sous-produits du BTP. Les collectivités pourraient s'impliquer par la mise en place d'appels à projet en vue de favoriser l'implantation de plateformes de collecte et de réemploi/valorisation en éco-matériaux.

La réglementation impose la collecte des biodéchets pour 2025. La filière de méthanisation représente une opportunité. A noter l'initiative SOLAAL portée par la FDSEA en vue de collecter les surplus agricoles qui sont redistribués à des associations caritatives.

D'un point de vue des production biosourcées, il est proposé de développer la filière miscanthus en articulation avec la filière lin.

Ces propositions sont intégrées au plan d'action du plan climat de la manière suivante :

- C-5 Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (autres acteurs) : projet SOLAAL de la FDSEA, convention CABS gros producteurs biodéchets (caritatif), plateforme too good to go..."
 - Promouvoir les points de ventes de produits locaux
 - Plateformes de mise en relation consommateurs/producteurs (SPL, ouachetelocal)"
 - Marques et Labels : Baie de Somme Saveur, Marque "Valeurs Parc, Terroirs Hauts de France, Paniers de la Baie, Coques de la Baie de Somme, AOP des prés salés
 - Produits locaux ou bio dans la restauration collective (loi EGALIM)
- C-6 Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées
- Déchets du BTP (nouvelle réglementation) : Appel à projet pour plateforme et transformation
 - Collecte des coquilles de moules et unité de transformation en "Wasterial" (opération Tricoquille)
 - Filière Miscanthus notamment sur aires d'alimentations de captages prioritaires, friches industrielles et prévention érosion des sols
 - Filière lin locale et matériaux agrosourcés
- E-6 Accompagner les projets de Méthanisation agricole dans le cadre d'un dialogue territorial
- Méthanisation des bio-dechets et déchets verts des ménages dans les installations locales

e) Atelier Puits de carbone, pratiques Agricole et qualité de l'air

Notre région dispose encore de beaucoup d'élevage, avec 14 000 ha de prairies et 80000 ha de prairies. Ces sols ont un bon apport en matière organique (épandages) et constituent des puits de carbone (stockage du carbone dans le sol). On observe toutefois une diminution de l'élevage, de moins en moins nourris à l'herbe, avec une diminution des prairies permanentes. La tailles des exploitations augmente.

Les pistes pour limiter la pollution de l'air d'origine agricole sont :

- Développer le piégeage du nitrate : CIPAN
- Diminuer les émissions d'ammoniac, en
 - o Jouant sur l'alimentation des bovins : réduire un peu la nourriture azotée mais pas trop pour ne pas perdre en qualité et quantité de production
 - o Laisser le plus longtemps possible les animaux au pâturage sauf en cas de pluie (dégradation des prairies)
 - o Gérer les effluents d'élevage : augmenter la fréquence des retraits au bâtiment (raclage), couvrir les stockages d'effluents) et lors de l'épandage, incorporer les matières
 - o Utiliser l'ammonitrat comme engrais chimique
 - o Intégrer plus de légumineuses dans les cycles tournants

Afin de préserver les puits de carbone, il est proposé de favoriser les politiques rémunératrices en faveur des prairies et de replanter des arbres (dans le cadre d'un remembrement environnemental ?). Par ailleurs, le développement de l'agriculture des sols (non labour, cultures sous couvert permanents) est un bon outil de maintien du carbone dans le sol. Les PLUI peuvent également contribuer en interdisant l'arrachage de haies.

Ces propositions sont prises en compte dans le plan climat dans les deux objectifs opérationnels suivants :

- C-4 Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage de carbone et à la qualité de l'air
- F-4 Maintenir les milieux naturels et les infrastructures agro-écologiques fonctionnels